

BÖDIKER

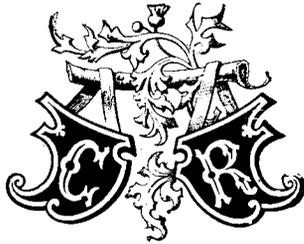
PRÉSIDENT DE L'OFFICE IMPÉRIAL DES ASSURANCES
A BERLIN

PREUSSISCHE JARHBUCHER — NORDDEUTSCHE
ALLGEMEINE ZEITUNG

LE COMTE DE CHAMBRUN

ET

LE MUSÉE SOCIAL



PARIS

TYPOGRAPHIE CHAMEROT ET RENOARD

19, RUE DES SAINTS-PÈRES, 19

—
1896



LE COMTE DE CHAMBRUN

ET

LE MUSÉE SOCIAL

Pendant que nos voisins de l'autre côté des Vosges piétinent sur place et ne font pas un pas en avant, en ce qui regarde les projets de loi relatifs à l'assurance ouvrière, et que les divers amendements se rapportant à cette même question sont tour à tour repoussés par les assemblées législatives, l'initiative privée a entrepris, avec un zèle digne de remarque, la guérison des plaies sociales. A la vérité, les résultats obtenus dans cette voie, vu l'immensité de la tâche, ne sont naturellement pas encore de

très grande importance; mais, lorsque des hommes pleins de zèle, bienveillants et riches se mettent à l'œuvre, des misères sont soulagées et nombre de besoins sociaux sont satisfaits; quand, au contraire, ces hommes font défaut, tout manque à la fois.

La Société parisienne des Logements à bon marché, sous la présidence de M. Jules Siegfried, exerce depuis des années, conjointement avec les sociétés sœurs, une action très bienfaisante; une société dirigée, à Marseille, d'une façon très intelligente par M. E. Rostand, société de crédit populaire et agricole, a apporté de grands soulagements; enfin la Société d'économie sociale, fondée par M. Le Play, continuée par M. E. Cheysson, un des plus méritants champions de l'économie politique et sociale française, s'efforce, en se plaçant au point de vue scientifique, d'élucider les questions brûlantes.

En outre, des associations féminines de tout genre, mais ayant pour but la bienfaisance et présentant un caractère d'utilité publique, exercent une influence d'autant plus profitable à la masse que l'on manque en France, nul ne l'ignore, d'une assistance publique régulièrement et légalement orga-

nisée. Bien que toutes ces institutions ne puissent faire oublier l'absence d'une législation générale, assurant autant que possible la protection de tous les malades, blessés et invalides, de tous les travailleurs hors d'âge; lors même qu'elles répandent des bienfaits de nature toujours essentiellement précaire et ne constituant pas un droit, dont les bénéficiaires puissent jouir paisiblement, il n'en serait pas moins injuste de ne pas estimer leurs services à très haut prix. Tous ceux qui pratiquent sans relâche l'amour du prochain méritent la reconnaissance de leurs concitoyens.

Il est tout naturel, en raison de ce qui vient d'être exposé, que les sociétés et associations mentionnées ci-dessus jouissent en France d'une haute considération.

Il est grand le nombre de ceux qui les prennent assez pour croire, en dépit de toutes les objections, qu'ils pourront, avec leur aide seulement et avec l'assistance des particuliers bienfaisants, atteindre le but, sans avoir besoin d'une législation établissant de strictes obligations, que celle-ci soit basée sur le modèle allemand ou sur tout autre

principe. J'ai traité, à une autre place, cette question à ses divers points de vue et avec plus de détails; j'ai fait observer, notamment, que la législation allemande laisse le plus large champ d'évolution à l'initiative privée et à une action autonome. Mais laissons de côté, pour aujourd'hui, toute discussion de principes : j'ai l'intention de chercher ici à tracer le portrait de l'une des personnes bienfaitantes dont j'ai parlé, de celle qui occupe à ce titre la première place en France : j'ai nommé le comte de Chambrun.

S'il est vrai que le noble comte ait à ses côtés — nous devons le reconnaître à l'honneur des Français — un grand nombre de personnes qui partagent ses idées, entre autres une dame qui, non contente d'établir des écoles d'aveugles, des crèches et autres établissements de bienfaisance, a fait don, à Nice, d'une villa dans le but d'y recueillir cinquante officiers en convalescence, il n'en est pas moins certain que le comte de Chambrun n'a pas encore été égalé dans son genre : je place, en effet, au pinacle les efforts de M. de Chambrun tendant à favoriser l'étude des notions théoriques en vue de la solution du problème de la question ouvrière. Il y a peu de

temps encore, ce grand philanthrope a institué deux prix de 25 000 francs chacun, destinés à récompenser respectivement les meilleurs mémoires relatifs à la *Participation des travailleurs aux bénéfices* et aux *Associations ouvrières et patronales*; il a, de plus, consacré un capital deux fois aussi considérable à l'envoi de jeunes savants en Allemagne et en Angleterre, en vue d'étudier, dans ces deux pays, les lois et les institutions locales politico-sociales.

M. de Chambrun a assigné une somme tout aussi forte, sous forme de pensions de deux cents francs, à de vieux ouvriers méritants, appartenant aux branches les plus diverses de l'industrie. Il a donné aux sociétés mentionnées plus haut des allocations encore plus considérables pour les aider à atteindre le but visé par elles.

Mais le service le plus éminent que le comte de Chambrun ait rendu à la cause de la philanthropie consiste dans la création du Musée Social de Paris.

Ce Musée, auquel M. de Chambrun a fait don d'un immeuble à lui appartenant situé dans le faubourg Saint-Germain, rue Las-Cases, n° 5, devra,

en fonctionnant comme personne morale, sous forme de société (Société du Musée Social) qui a déjà obtenu la reconnaissance d'utilité publique, s'efforcer d'atteindre les divers buts qui lui ont été assignés. Les statuts de cette société ont été approuvés par décret, en date du 31 août 1894, du Président de la République; quant au Musée, il a été ouvert le 25 mars 1895, en l'absence, il est vrai, de son fondateur alors alité, mais en présence d'un grand nombre d'hommes politiques de la capitale. Présentement, la société dont il s'agit est en pleine activité.

Aux termes de ses statuts, le Musée a pour but de mettre gratuitement à la disposition du public les documents, écrits ou imprimés, modèles, plans, statuts, etc., des institutions et organisations sociales nouvelles qui ont pour objet d'améliorer la situation matérielle et morale des travailleurs, ainsi que de donner des conseils et des renseignements sur les questions ci-dessus indiquées, qui sont de son ressort. Toutes discussions politiques et religieuses lui sont interdites. Les moyens d'action dont la nouvelle société entend se servir pour atteindre

le but visé par elle sont, principalement, les suivants :

Une exposition permanente d'économie sociale;

Une bibliothèque et une salle de travail ouvertes gratuitement;

La communication aux intéressés de tous renseignements concernant les œuvres sociales;

Des consultations techniques sur les institutions nouvelles à créer, sur celles déjà existantes et sur les améliorations qu'on pourrait y introduire;

L'organisation de conférences, de cours et de démonstrations orales ayant pour objet de commenter les documents exposés et de propager les connaissances relatives aux institutions d'économie sociale;

Des voyages d'étude et d'information en France et à l'étranger;

Des publications sur les travaux de la Société et le matériel rassemblé par elle;

La distribution de prix et de médailles à décerner aux travaux les plus remarquables, et l'organisation de concours sur des questions et des problèmes d'économie politico-sociale à étudier et à résoudre.

Du vivant de son fondateur la Société se compose :

De présidents et de membres d'honneur qui seront désignés par le fondateur (ou, après sa mort, par le grand conseil);

De sept membres formant le comité de direction;

De membres collaborateurs, prêtant leur aide au comité de direction et qui se partagent en sections : ils sont nommés pour trois ans, sur la proposition du comité de direction, par le fondateur, sa vie durant; plus tard ils seront nommés par le grand conseil;

De membres correspondants choisis, de la même manière, parmi les personnes et les sociétés désignées par leur compétence et la nature de leurs travaux.

Les statuts nomment, comme présidents d'honneur : MM. Jules Simon, Léon Say et, en troisième lieu, le fondateur. De ces trois hommes il ne reste plus maintenant que le dernier; les deux premiers avaient pu encore assister à l'inauguration du 25 mars 1895, avaient pris part au grand banquet

qui avait eu lieu ensuite à l'Hôtel Continental et s'y étaient signalés par l'éclat de leur éloquence. Jules Simon est mort le 8 juin; Léon Say est décédé le 21 avril 1896. Le fondateur a rappelé leur souvenir à la postérité en donnant le nom de chacun d'eux à une salle du nouveau musée.

Les statuts contiennent ensuite des dispositions relatives à la constitution de la Société après la mort de son fondateur, à la composition du comité de direction (dont le président est présentement M. Jules Siegfried), aux attributions du grand conseil, etc. Le trésorier, vice-président du comité de direction, représente la Société en justice et dans tous les actes de la vie publique. Les membres ne paient pas de cotisation, les ressources du Musée étant suffisantes.

Les autres dispositions sont relatives à l'emploi du capital social, au fonds de réserve, à la perte de la qualité de membre, à la modification des statuts, à la dissolution de la Société.

Le Musée Social, établi sur ces bases, s'est jusqu'ici acquitté avec énergie de la tâche de fournir des informations, d'éditer des circulaires et des

correspondances, de faire des conférences et des cours publics, d'aménager une bibliothèque et une exposition permanente d'économie sociale en ce qui concerne la préservation des accidents et les institutions de bienfaisance.

Pour montrer à quel point la Société s'est occupée à fond de ces œuvres, il suffira de dire qu'il a été créé, par le fondateur et le comité de direction seuls, en vue d'une meilleure organisation du service des renseignements, sept sections ayant chacune leur président respectif et composées de six à dix-huit membres, savoir : une section des relations avec les autres sociétés; une section agricole; une section des associations ouvrières et coopératives; une section des assurances sociales; une section des institutions patronales; une section juridique, et une section des missions, études et enquêtes.

Vouloir étudier en particulier les autres branches d'activité de la Société, qui a l'intention de rassembler tout le matériel et les documents possibles utiles aux travailleurs et les distribuer gratuitement sur la plus large échelle, serait entreprendre une tâche qui nous conduirait beaucoup trop loin.

Nous nous bornerons à mentionner encore que, en l'an 1895, pendant plusieurs mois, cinq envoyés du Musée Social ont parcouru l'Allemagne du Sud, du Centre, de l'Ouest, du Nord et de l'Est, pour y faire les études politico-sociales les plus exactes et minutieuses, qu'une mission a aussi visité l'Angleterre en tout sens dans le même but, enfin qu'une reprise de ces voyages va avoir lieu en 1896. Ceux qui désireraient se procurer des renseignements plus circonstanciés sur le Musée Social les trouveront dans les publications faites par ce Musée depuis le 31 janvier 1896. On y apprendra aussi les sujets sur lesquels il a été fait, jusqu'à présent, des cours au Musée Social.

Le comte de Chambrun a donc la satisfaction de constater que le plan gigantesque qu'il avait conçu est mis à exécution dans toutes ses parties; et il pourra voir mûrir les fruits de l'arbre magnifique planté par ses soins.

En définitive, on peut comparer la nouvelle institution à l'« Office central des institutions charitables en faveur des travailleurs »; seulement le premier de ces établissements fonctionne avec des

ressources beaucoup plus grandes, exclusivement fournies par un seul particulier.

Nous ne croyons pas nous tromper en supposant — et nous allons, en terminant, faire connaître au lecteur certaines particularités de la vie de l'homme remarquable qui nous occupe — que ce sont des travaux accomplis, pendant un grand nombre d'années, avec les ouvriers et au milieu d'eux, la constatation personnelle et directe de la situation de l'ouvrier moderne de fabrique, qui ont appelé l'attention du comte sur les questions de prévoyance sociale.

Né à Paris le 19 novembre 1821, M. de Chambrun étudia d'abord le droit, fut nommé sous-préfet, puis préfet, enfin épousa Marie-Jeanne Godard-Desmarest, héritière d'un père qui était le principal intéressé de la grande verrerie et cristallerie de Baccarat, près Lunéville (département de Meurthe-et-Moselle), cristallerie dont l'importance (2400 ouvriers environ) justifie la renommée. Cette fabrique a été fondée, sous la dénomination d'usine de Sainte-Anne, en l'an 1765, par M. de Montmorency-Laval, évêque de Metz, qui avait voulu profiter des avantages que

présentaient les grands approvisionnements de bois de cette région couverte de forêts. Après nombre de vicissitudes, la verrerie tomba entre les mains de Pierre Antoine Godard-Desmarest qui, avec l'aide de son fils Émile, la réorganisa en l'an 1822. Ce fils Émile fut le père de Marie-Jeanne que le comte de Chambrun, alors préfet du département du Jura, épousa le 11 août 1853.

En 1857, M. de Chambrun fut élu député par le département de la Lozère, son pays natal. Il appartint pendant vingt-deux ans au Corps législatif, où il rendit de grands services en travaillant avec zèle dans les bureaux et commissions. En 1869, il fut du nombre des cent seize interpellateurs qui demandaient un changement de constitution dans le sens d'un régime parlementaire, et, l'année suivante, il protesta contre le plébiscite napoléonien.

En 1876, il fut élu sénateur par son département.

A compter de l'an 1879, le comte de Chambrun renonça à la politique pour se consacrer, en même temps qu'à l'économie politique sociale pratique, aux arts et aux sciences. Depuis lors il s'est adonné tout particulièrement à la musique, en s'occupant sur-

tout de Bach, de Beethoven et, plus tard, de Wagner, sur lequel il a publié un ouvrage en deux forts volumes. Il y a peu de jours encore (20 juin 1896), il a publié dans le journal *la Liberté* un article plein d'esprit et d'enthousiasme sur Wagner. M. de Chambrun a d'ailleurs maintes fois assisté, en compagnie de son épouse qui connaissait à fond la langue allemande, aux représentations solennelles de Bayreuth, et, au cours de ces voyages, qui l'ont conduit aussi à Wiesbaden, Gastein, etc., il a noué des relations avec d'éminents personnages allemands.

A mesure qu'il avance en âge, le comte de Chambrun perd la vue de jour en jour davantage, et, présentement, en dehors de ses travaux politico-sociaux, il trouve ses plus grandes jouissances dans la musique et dans la fréquentation d'hommes animés des mêmes idées de progrès social. Il habite Paris une partie de l'année, dans un hôtel qui appartenait précédemment à la maison royale de France, et il passe le reste de l'année à Nice, où il possède une villa située entre les Alpes et la mer, entourée d'un parc magnifique, et dans laquelle s'élève un temple construit en marbre précieux de Carrare. Le maître de

la maison y pratique une hospitalité pleine de charme. Là je lui ai rendu visite à maintes reprises et, après le repas, j'ai eu le plaisir d'entendre des compositions de Mozart, Beethoven et Wagner, exécutées dans la perfection par la maîtrise de sa petite chapelle familiale, entièrement constituée par de véritables artistes. Tout en vivant lui-même avec la plus extrême sobriété et modération, M. de Chambrun traite ses hôtes magnifiquement, ne prenant quant à lui qu'un bol de lait et rien de plus. Ce n'est qu'à l'occasion d'un toast qu'il consent à vider à table une coupe pleine de vin.

Le comte de Chambrun est un des derniers fils de cette vieille France dont il maintient les aristocratiques traditions.

Beaucoup d'entre elles sont allées se perdre peu à peu dans le sein de la République démocratique, mais, chez un peuple bien doué, les bonnes traditions ont de solides assises, et, par leur combinaison avec les tendances modernes, elles donnent les fleurs les plus nobles et les plus délicates.

Le comte socialiste de Chambrun est le fier rejeton de la France moderne ; il réalise l'union du savoir-



vivre, que l'éducation a porté à son point de développement le plus parfait, avec les tendances sociales qui dominant dans les masses, et c'est à juste titre que le Président de la République, à l'occasion d'une visite qu'il a faite le 3 mai 1896 au Musée Social, lui a exprimé toute sa gratitude pour les immenses services rendus à la patrie.

BÖDIKER,

PRÉSIDENT DE L'OFFICE IMPÉRIAL DES ASSURANCES

A BERLIN.



